

AVIS


Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/23/0974 du 18 mars 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à l'entreprise Klin Sàrl l'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'une buanderie à Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,


Sammy Wagner
Bourgmestre




Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 22 AVR. 2024

Steinfort, le 22 AVR. 2024


Le bourgmestre



Le secrétaire communal 